

## BROCHURE DES COMPTES 2024

---

### TABLE DES MATIÈRES

Présentation des comptes selon les articles 42 et 56 de l'OGFCo

Message introductif	2
Aperçus des comptes annuels	
• <i>compte de résultats et des investissements</i>	4
• <i>compte de résultats échelonné</i>	5
• <i>bilan</i>	6
• <i>tableau de flux de trésorerie</i>	7
• <i>compte de résultats selon la classification fonctionnelle</i>	8
• <i>compte de résultats selon les natures</i>	9
• <i>compte des investissements selon la classification fonctionnelle</i>	12
• <i>compte des investissements selon les natures</i>	13
Tableau des crédits d'engagement et supplémentaires	14
Détail du compte de résultats	15
Détail du compte des investissements	26
Détail du bilan	29
Rapport succinct de l'instance de révision	31
Annexe aux comptes	
• <i>règles et principes</i>	33
• <i>état du capital propre</i>	38
• <i>tableau des provisions</i>	39
• <i>tableau des participations</i>	40
• <i>tableau des garanties</i>	41
• <i>tableau des immobilisations</i>	42
• <i>détail des immobilisations</i>	43



# BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS

## COMPTES 2024

### Message introductif

Tout comme en 2023, la Bourgeoisie boucle l'année 2024 avec de bons résultats financiers qui lui permettent d'attribuer un montant de 320'000.- à sa réserve de politique budgétaire et de dégager une marge d'autofinancement de 477'155.-. De quoi lui permettre d'envisager plusieurs investissements dans les années à venir, notamment pour la réfection de certains de ses bâtiments.

Les comptes 2024 de la Bourgeoisie se bouclent sur un bénéfice de 5'336.-, maintenant sa fortune nette à plus de 3,6 mio et amenant sa marge d'autofinancement à 477'155.-. Aucun investissement budgétisé n'ayant été réalisé, il en résulte un excédent de financement de 480'036.-. Ce bon exercice a permis d'attribuer un montant de 320'000.- à la réserve de politique budgétaire, qui se monte au 31 décembre 2024 à 570'000.. Celle-ci pourra ainsi être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats, notamment en vue des charges d'amortissements induites par les investissements à venir.

Dans le compte de résultats, le revenu du service forestier se monte à près de 2,8 mio pour des charges de près de 2,4 mio. Ce service a ainsi dégagé en 2024 une marge de près de 400'000.-. À noter toutefois qu'aucune attribution au fonds de reboisement n'a été opérée cette année et que ce résultat ne prend pas en compte les charges liées au personnel administratif (comptabilité, secrétariat, ressources humaines, etc.). Celles-ci ne sont en effet pas imputées dans le compte du service forestier, mais dans l'administration générale.

Enfin, en raison du report de certains projets ainsi que du délai dans le traitement de plusieurs dossiers, aucun des investissements prévus au budget n'a été réalisé.

### Etats financiers

Les comptes 2024 de la Bourgeoisie dégagent un bénéfice, ou augmentation de la fortune nette, de 5'336.-, en baisse de 749.- par rapport aux comptes précédents, tandis que le budget 2024 prévoyait un bénéfice de 2'000.- ;

La fortune nette comptabilisée au 31.12.2023 de 3'637'130.- est donc augmentée au 31.12.2024 à 3'642'465.- ;

Avec des revenus financiers de 3'086'231.- et des charges financières de 2'609'076.-, le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de 477'155.-, en hausse de 126%

par rapport à celle prévue au budget 2024, en hausse de 29% par rapport aux comptes 2023 ;

Les amortissements comptables planifiés de 151'820.- sont en diminution de 37'180.- en regard du budget 2024 et en diminution de 65'257.- en regard des comptes 2023 ;

La marge d'autofinancement couvre les amortissements du patrimoine administratif ;

320'000.- ont été attribués à la réserve de politique budgétaire (nature 38) grâce au bon résultat de l'exercice 2024. Cette réserve pourra être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats (réserve conjoncturelle) ;

Les investissements nets négatifs réalisés se montent à 2'880.-. Aucun investissement budgété n'a été réalisé ;

L'excédent de financement se monte donc à 480'036.-.

## **Indicateurs financiers**

### ***1<sup>ère</sup> priorité***

1. Taux d'endettement net	-	non applicable
2. Degré d'autofinancement	> 100%	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts	0.00%	bon

### ***2<sup>ème</sup> priorité***

4. Dette brute par rapport aux revenus	10.9%	très bon
5. Proportion des investissements	0%	effort d'invest. faible
6. Part du service de la dette	4.9%	charge faible
7. Dette nette par habitant	-	non applicable
8. Taux d'autofinancement	15.5%	moyen

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
<b>Compte de résultats</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	2'084'114.46	1'883'300.00	2'609'075.64
Revenus financiers	+ CHF	2'454'935.29	2'094'350.00	3'086'231.29
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>370'820.83</b>	<b>211'050.00</b>	<b>477'155.65</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	370'820.83	211'050.00	477'155.65
Amortissements planifiés	- CHF	217'076.65	189'000.00	151'820.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	47'659.15	20'050.00	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	100'000.00	-	320'000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>6'085.03</b>	<b>2'000.00</b>	<b>5'335.65</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	386'432.70	215'000.00	-
Recettes	- CHF	152'655.05	10'000.00	2'880.00
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>233'777.65</b>	<b>205'000.00</b>	<b>-</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	<b>2'880.00</b>
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	370'820.83	211'050.00	477'155.65
Investissements nets	- CHF	233'777.65	205'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	2'880.00
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>137'043.18</b>	<b>6'050.00</b>	<b>480'035.65</b>

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	CHF	966'909.59	952'050.00	1'094'595.21
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	790'716.01	814'450.00	1'380'183.33
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	217'076.65	189'000.00	151'820.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	47'659.15	20'050.00	-
36 Charges de transferts	CHF	164'121.90	86'500.00	96'087.10
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>2'186'483.30</b>	<b>2'062'050.00</b>	<b>2'722'685.64</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	1'336'252.34	1'112'000.00	1'493'761.27
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	840'668.95	779'650.00	1'381'028.62
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>2'176'921.29</b>	<b>1'891'650.00</b>	<b>2'874'789.89</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>-9'562.01</b>	<b>-170'400.00</b>	<b>152'104.25</b>
34 Charges financières	CHF	162'366.96	30'300.00	38'210.00
44 Revenus financiers	CHF	278'014.00	202'700.00	211'441.40
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>115'647.04</b>	<b>172'400.00</b>	<b>173'231.40</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>106'085.03</b>	<b>2'000.00</b>	<b>325'335.65</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	100'000.00	-	320'000.00
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-100'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-320'000.00</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>6'085.03</b>	<b>2'000.00</b>	<b>5'335.65</b>

<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>4'338'265.93</b>	<b>4'861'558.59</b>
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>2'742'362.93</b>	<b>3'420'355.59</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	321'143.57	516'228.39
101	Créances	738'110.25	1'119'457.65
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	337'794.86	392'248.65
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	100'200.00	100'200.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	1'245'114.25	1'292'220.90
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>1'595'903.00</b>	<b>1'441'203.00</b>
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'580'903.00	1'426'203.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	15'000.00	15'000.00
146	Subventions d'investissement	-	-
<b>2</b>	<b>Passif</b>	<b>4'338'265.93</b>	<b>4'861'558.59</b>
	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>229'673.10</b>	<b>427'630.11</b>
200	Engagements courants	190'823.81	336'102.27
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	38'849.29	91'527.84
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	<b>Capital propre</b>	<b>4'108'592.83</b>	<b>4'433'928.48</b>
29	Capital propre	4'108'592.83	4'433'928.48

**Tableau de flux de trésorerie**
**Flux**

Diminution des actifs et augmentation des passif  
Augmentation des actifs et diminution des passifs

provenance des fonds (+)  
emploi de fonds (-)

Résultat ordinaire du compte de résultats		325'335.65
Résultat extraordinaire du compte de résultats		-320'000.00
Amortissements planifiés	+	151'820.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
Réévaluations des prêts du PA	+	-
Réévaluations des participations du PA	+	-
Attributions au capital propre	+	320'000.00
Prélèvements sur le capital propre	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire</b>		<b>477'155.65</b>

**Dépenses d'investissements**

50	Immobilisations corporelles	-	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-

**Recettes d'investissements**

60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	2'880.00
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-

**Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement**
**2'880.00**

		Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024	
100	Disponibilités et placements à court terme	321'143.57	516'228.39	
101	Créances	738'110.25	1'119'457.65	-381'347.40
102	Placements financiers à court terme	-	-	
104	Actifs de régularisation	337'794.86	392'248.65	-54'453.79
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	
107	Placements financiers	100'200.00	100'200.00	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	1'245'114.25	1'292'220.90	-47'106.65
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	
200	Engagements courants	190'823.81	336'102.27	145'278.46
201	Engagements financiers à court terme	-	-	
204	Passifs de régularisation	38'849.29	91'527.84	52'678.55
205	Provisions à court terme	-	-	
206	Engagements financiers à long terme	-	-	
208	Provisions à long terme	-	-	
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-	
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>				<b>-284'950.83</b>

29 Capital propre 4'108'592.83 4'433'928.48

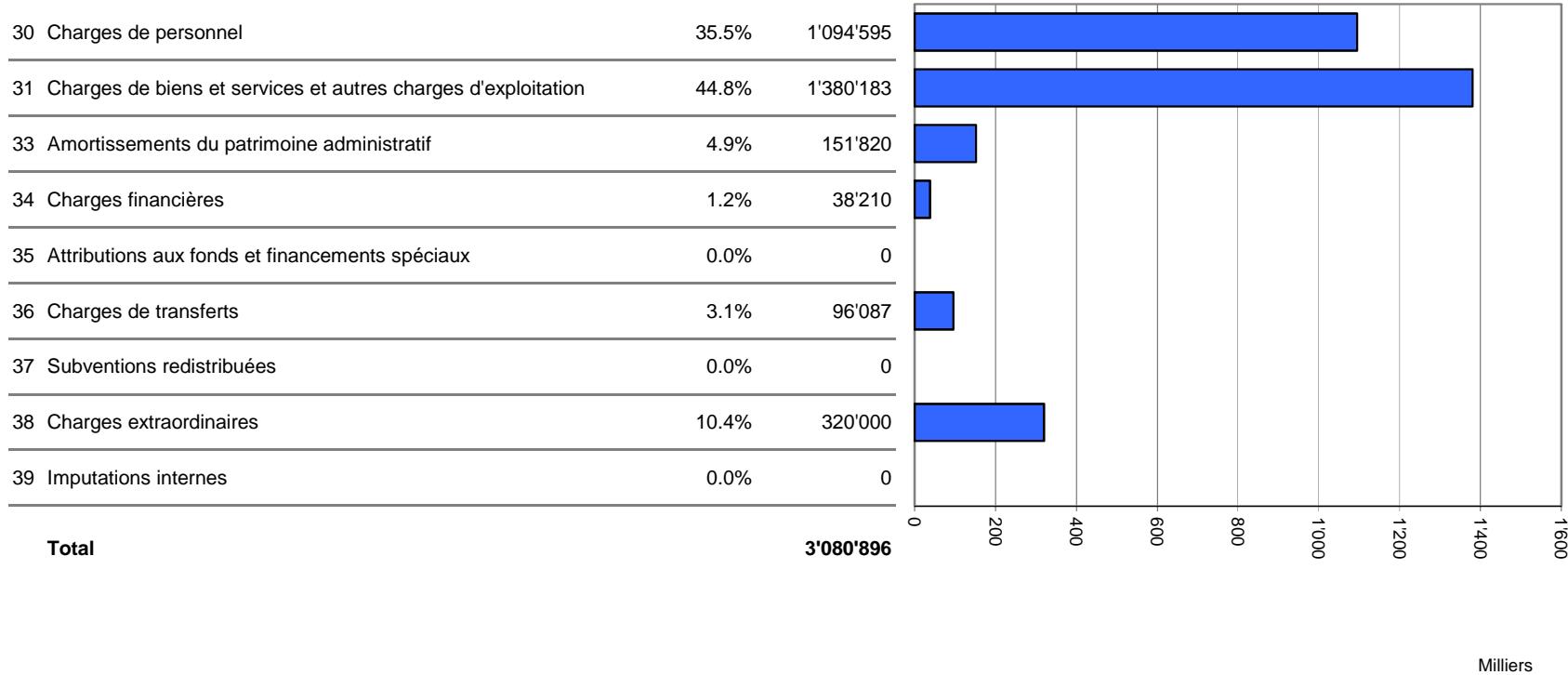
**Variation des liquidités et placements à court terme**
**195'084.82**

100 Disponibilités et placements à court terme 321'143.57 516'228.39 195'084.82

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	102'097.58	14'772.53	111'150.00	15'150.00	220'046.06	37'001.04
8 Economie publique	2'057'092.07	2'103'809.56	1'947'900.00	1'897'350.00	2'498'408.63	2'858'513.05
9 Finances et impôts	289'660.61	336'353.20	33'300.00	181'850.00	362'440.95	190'717.20
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>2'448'850.26</b>	<b>2'454'935.29</b>	<b>2'092'350.00</b>	<b>2'094'350.00</b>	<b>3'080'895.64</b>	<b>3'086'231.29</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>6'085.03</b>		<b>2'000.00</b>		<b>5'335.65</b>	

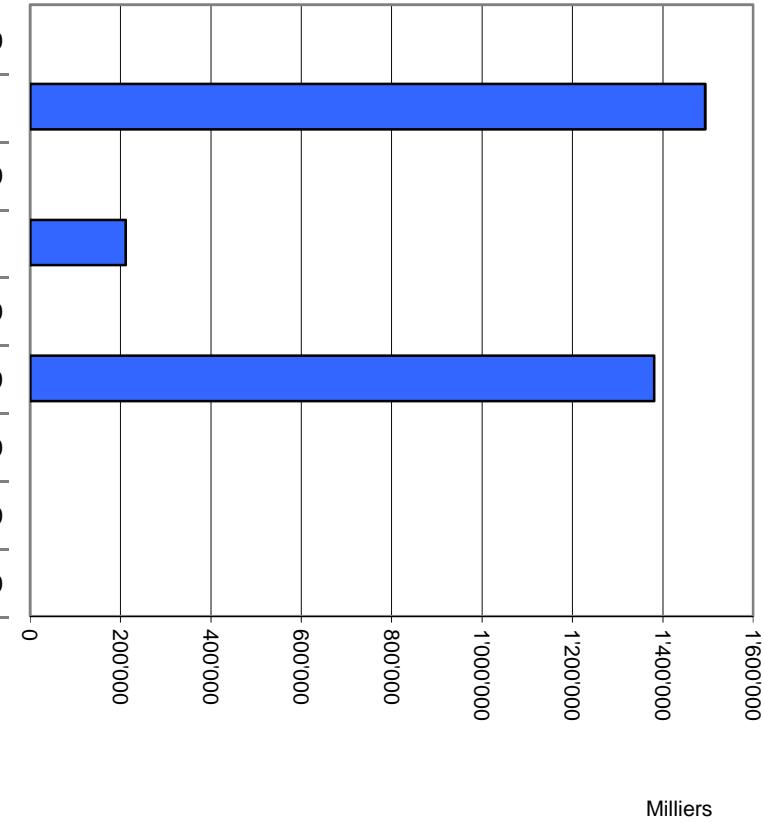
Compte de résultats selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	966'909.59		952'050.00		1'094'595.21	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	790'716.01		814'450.00		1'380'183.33	
33 Amortissements du patrimoine administratif	217'076.65		189'000.00		151'820.00	
34 Charges financières	162'366.96		30'300.00		38'210.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	47'659.15		20'050.00		-	
36 Charges de transferts	164'121.90		86'500.00		96'087.10	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	100'000.00		-		320'000.00	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentes et concessions			-		-	
42 Taxes		1'336'252.34		1'112'000.00		1'493'761.27
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		278'014.00		202'700.00		211'441.40
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		840'668.95		779'650.00		1'381'028.62
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>2'448'850.26</b>	<b>2'454'935.29</b>	<b>2'092'350.00</b>	<b>2'094'350.00</b>	<b>3'080'895.64</b>	<b>3'086'231.29</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>6'085.03</b>		<b>2'000.00</b>		<b>5'335.65</b>	

## Compte de résultats selon les natures, charges



## Compte de résultats selon les natures, revenus

41 Patentes et concessions	0.0%	0
42 Taxes	48.4%	1'493'761
43 Revenus divers	0.0%	0
44 Revenus financiers	6.9%	211'441
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.0%	0
46 Revenus de transferts	44.7%	1'381'029
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0
49 Imputations internes	0.0%	0
<b>Total</b>		<b>3'086'231</b>



Compte des investissements selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	42'000.75	58'218.05	55'000.00	10'000.00	-	2'880.00
8 Economie publique	344'431.95	94'437.00	160'000.00	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>386'432.70</b>	<b>152'655.05</b>	<b>215'000.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>-</b>	<b>2'880.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>233'777.65</b>		<b>205'000.00</b>		-
<b>Excédent de recettes</b>	-		-		<b>2'880.00</b>	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	386'432.70		200'000.00		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		15'000.00		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		94'437.00		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		58'218.05		10'000.00		2'880.00
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>386'432.70</b>	<b>152'655.05</b>	<b>215'000.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>-</b>	<b>2'880.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>233'777.65</b>		<b>205'000.00</b>		<b>-</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>2'880.00</b>	

## Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles OGFCo, art. 81 et 82

**Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.**

## **Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire**

**OGFCo, art. 83 et 84**

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

**Les dépassements de crédit budgétaire liés aux dépenses ne figurent pas dans ce tableau.**

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>						
<b>02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>						
<b>022</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>						
<b>022.30</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>						
022.3000.00	Commission bourgeoisiale	11'862.50		12'000.00		12'237.50	
022.3050.00	Cotisations AVS/AI/AC	672.30		650.00		706.95	
022.3054.00	Cotisations AF	283.55		300.00		298.20	
022.3099.00	Autres charges du personnel					3'500.00	
<b>022.30</b>	<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	12'818.35		12'950.00		16'742.65	
<b>022.31</b>	<b>CHARGES DE BIENS ET SERVICES</b>						
022.3100.00	Matériel de bureau	499.75		200.00		89.00	
022.3101.00	Achat de matériel divers	224.00		200.00		6'053.46	
022.3120.01	Frais d'électricité	1'187.20		5'000.00		3'902.15	
022.3130.00	Frais bancaires	58.53		100.00		167.20	
022.3130.01	Frais d'encaissement					0.64	
022.3132.00	Honoraires fiduciaire	3'231.00		3'300.00		3'351.10	
022.3132.01	Honoraires divers, frais d'expertises			2'300.00		15'186.10	
022.3134.00	Assurances	2'101.70		1'500.00		2'107.25	
022.3137.00	Impôts	-1'305.45		10'000.00		8'607.40	
022.3141.00	Entretien des routes bourgeoises	3'666.05				41'841.56	
022.3142.00	Entretien des cours d'eau					19'008.80	
022.3143.00	Travaux d'entretien intempéries					29'395.10	
022.3144.00	Entretien des bâtiments	67.75		6'000.00		810.75	
022.3151.00	Entretien de machines	340.35		500.00			
022.3170.00	Frais de représentation	8'504.70		5'500.00		5'706.30	
022.3170.01	Indemnités de déplacement	87.50					
<b>022.31</b>	<b>TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES</b>	18'663.08		34'600.00		136'226.81	
<b>022.33</b>	<b>AMORTISSEMENTS DU PA</b>						
022.3300.10	Amortissements planifiés des routes	-8'818.30		700.00		-2'880.00	
022.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	2'486.45		4'200.00			

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>
022.3320.90	Amortissements planifiés des études			3'700.00			
<b>022.33</b>	<b>TOTAL AMORTISSEMENTS DU PA</b>	<b>-6'331.85</b>		<b>8'600.00</b>		<b>-2'880.00</b>	
<b>022.36</b>	<b>CHARGES DE TRANSFERTS</b>						
022.3612.00	Contribution aux charges personnel administratif	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
022.3612.01	Contribution aux charges secrétaire-caissier	15'200.00		14'000.00		15'600.00	
022.3612.02	Contribution aux charges personnel infrastructures	32'200.00		12'500.00		29'800.00	
022.3612.04	Contribution aux charges de l'exécutif	7'700.00		7'000.00		6'900.00	
022.3636.00	Dons et cotisations	9'348.00		9'000.00		5'156.60	
<b>022.36</b>	<b>TOTAL CHARGES DE TRANSFERTS</b>	<b>76'948.00</b>		<b>55'000.00</b>		<b>69'956.60</b>	
<b>022.42</b>	<b>TAXES ET REDEVANCES</b>						
022.4250.00	Vente de matériaux	5'432.84			6'000.00		216.00
022.4260.00	Remboursements d'assurances	129.70					134.50
022.4260.01	Participations journée des Bourgeois	900.00			900.00		1'079.50
022.4260.02	Récupération frais encaissement	59.99					0.04
<b>022.42</b>	<b>TOTAL TAXES ET REDEVANCES</b>	<b>6'522.53</b>		<b>6'900.00</b>		<b>1'430.04</b>	
<b>022.44</b>	<b>REVENUS FINANCIERS</b>						
022.4470.00	Location des bâtiments PA	8'250.00		8'250.00		8'250.00	
<b>022.44</b>	<b>TOTAL REVENUS FINANCIERS</b>	<b>8'250.00</b>		<b>8'250.00</b>		<b>8'250.00</b>	

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>
<b>022.46</b>	<b>REVENUS DE TRANSFERT</b>						
022.4632.00	Participation communale entretien des routes						27'321.00
<b>022.46</b>	<b>TOTAL REVENUS DE TRANSFERT</b>						27'321.00
<b>022</b>	<b>TOTAL SERVICES GENERAUX</b>	102'097.58	14'772.53	111'150.00	15'150.00	220'046.06	37'001.04
<b>02</b>	<b>TOTAL SERVICES GENERAUX</b>	102'097.58	14'772.53	111'150.00	15'150.00	220'046.06	37'001.04
<b>0</b>	<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>	102'097.58	14'772.53	111'150.00	15'150.00	220'046.06	37'001.04

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>
8	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>						
81	<b>AGRICULTURE</b>						
818	<b>AGRICULTURE DE MONTAGNE</b>						
818.31	<b>CHARGES DE BIENS ET SERVICES</b>						
818.3134.00	Assurances	713.00		550.00		748.00	
818.3140.00	Entretien des alpages et pâtures	5'674.35		3'000.00		13'653.05	
818.3141.01	Entretien des routes et chemins d'alpages	4'755.40		15'000.00		65'838.80	
818.3144.00	Entretien des bâtiments d'alpage			1'000.00		470.15	
818.31	<b>TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES</b>	11'142.75		19'550.00		80'710.00	
818.33	<b>AMORTISSEMENTS DU PA</b>						
818.3300.10	Amortissements planifiés des routes			1'000.00			
818.3300.30	Amortissements planifiés des réseaux et captages			1'000.00			
818.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments			2'200.00			
818.33	<b>TOTAL AMORTISSEMENTS DU PA</b>			4'200.00			
818.36	<b>CHARGES DE TRANSFERTS</b>						
818.3632.00	Participation communale sites pollués	80'703.40					
818.3637.00	Subventions communales	800.00		800.00		7'294.00	
818.36	<b>TOTAL CHARGES DE TRANSFERTS</b>	81'503.40		800.00		7'294.00	
818.42	<b>TAXES ET REDEVANCES</b>						
818.4260.01	Remboursements de tiers						12'000.00
818.42	<b>TOTAL TAXES ET REDEVANCES</b>						12'000.00

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>
818.44	<b>REVENUS FINANCIERS</b>						
818.4470.00	Finances d'alpage et location		26'130.00		25'000.00		26'130.00
818.44	<b>TOTAL REVENUS FINANCIERS</b>		26'130.00		25'000.00		26'130.00
818.46	<b>REVENUS DE TRANSFERTS</b>						
818.4632.10	Participation communale entretien des routes		549.10		10'500.00		23'873.00
818.46	<b>TOTAL REVENUS DE TRANSFERTS</b>		549.10		10'500.00		23'873.00
818	<b>TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE</b>	92'646.15	26'679.10	24'550.00	35'500.00	88'004.00	62'003.00
81	<b>TOTAL AGRICULTURE</b>	92'646.15	26'679.10	24'550.00	35'500.00	88'004.00	62'003.00
82	<b>SYLVICULTURE</b>						
820	<b>SERVICE FORESTIER</b>						
820.30	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>						
820.3010.00	Traitements du personnel forestier	749'170.37		729'000.00		823'614.15	
820.3040.00	Allocations de ménage	11'040.00		10'000.00		11'200.00	
820.3042.00	Indemnités de repas	25'696.00		25'000.00		31'812.00	
820.3050.00	Cotisations AVS/AI/AC	49'170.77		47'500.00		52'904.80	
820.3052.00	Cotisations LPP	37'889.62		34'500.00		42'377.85	
820.3053.00	Cotisations LAA	38'994.95		47'600.00		51'820.60	
820.3054.00	Cotisations AF	20'703.33		20'200.00		22'421.25	
820.3056.00	Cotisations IJM	13'036.05		9'500.00		19'931.70	
820.3090.00	Formation et perfectionnement	834.00		10'000.00		8'835.10	
820.3099.00	Autres charges du personnel	7'556.15		5'800.00		12'935.11	
820.30	<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	954'091.24		939'100.00		1'077'852.56	
820.31	<b>CHARGES DE BIENS ET SERVICES</b>						
820.3100.00	Matériel de bureau	925.90		1'000.00		210.00	
820.3101.00	Matériel d'exploitation	92'683.53		90'000.00		93'995.97	

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>
820.3111.00	Machines, appareils et véhicules					19'829.05	
820.3113.00	Matériel informatique	16.15		500.00			
820.3120.00	Frais de chauffage	3'425.40		5'500.00		4'976.65	
820.3120.01	Frais d'électricité	3'623.80		4'300.00		1'170.00	
820.3130.00	Prestations de services de tiers	404'311.10		430'000.00		575'112.59	
820.3130.01	Frais de commission vente de bois					17'565.30	
820.3130.10	Redevance radio-tv	460.00		500.00		460.00	
820.3130.20	Frais de téléphone	3'107.40		2'100.00		2'464.25	
820.3132.01	Honoraires, expertises diverses			15'000.00		7'414.80	
820.3132.02	Frais projets biodiversité, PRC	29'300.61				42'478.52	
820.3133.00	Frais informatique	843.25				1'885.35	
820.3134.00	Assurances	4'833.95		4'300.00		5'211.85	
820.3137.00	TVA taux forfaitaire	28'858.84		32'000.00		36'024.63	
820.3141.00	Entretien des routes et chemins forestiers	2'353.10		15'000.00		166'308.48	
820.3144.00	Entretien dépôt forestier	6'547.75		7'500.00		11'876.53	
820.3144.01	Entretien places forestières (bâti)	17'000.00		600.00		166.50	
820.3145.00	Frais de reboisement	8'636.55		3'000.00		244.25	
820.3151.00	Frais d'entretien du matériel	17'989.85		28'000.00		37'680.70	
820.3151.01	Frais des véhicules	105'789.15		115'000.00		127'067.15	
820.3170.00	Frais de déplacement	846.40		1'500.00		3'121.05	
820.3170.01	Frais de représentation	2'063.80		1'500.00		3'696.20	
820.3170.10	Frais de téléphone					55.75	
<b>820.31</b>	<b>TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES</b>	<b>733'616.53</b>		<b>757'300.00</b>		<b>1'159'015.57</b>	
<b>820.33</b>	<b>AMORTISSEMENTS DU PA</b>						
820.3300.11	Amortissements planifiés des places de stockage			1'000.00			
820.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	26'400.00		34'400.00		26'600.00	
820.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	197'008.50		140'800.00		128'100.00	
<b>820.33</b>	<b>TOTAL AMORTISSEMENTS DU PA</b>	<b>223'408.50</b>		<b>176'200.00</b>		<b>154'700.00</b>	
<b>820.35</b>	<b>ATTRIBUTIONS AUX FONDS</b>						
820.3511.00	Fonds de reboisement	47'576.15		20'000.00			
820.3511.01	Intérêts fonds de reboisement	83.00		50.00			
<b>820.35</b>	<b>TOTAL ATTRIBUTIONS AUX FONDS</b>	<b>47'659.15</b>		<b>20'050.00</b>			

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>
<b>820.36</b>	<b>CHARGES DE TRANSFERTS</b>						
820.3636.00	Versement fonds du bois	1'916.50		2'200.00		2'216.50	
820.3636.01	Contribution Fonds Formation (FFPFVR)	3'754.00		3'500.00		3'633.00	
<b>820.36</b>	<b>TOTAL CHARGES DE TRANSFERTS</b>	<b>5'670.50</b>		<b>5'700.00</b>		<b>5'849.50</b>	
<b>820.42</b>	<b>TAXES ET REDEVANCES</b>						
820.4231.00	Formation aux tiers		10'510.50		7'000.00		2'396.90
820.4240.00	Location de véhicules, machines		590.00		500.00		880.00
820.4240.01	Location de personnel		76'434.25		70'000.00		67'840.40
820.4240.02	Travaux pour tiers		548'984.21		430'000.00		465'226.05
820.4250.00	Vente de bois de feu		98'965.00		95'000.00		115'269.00
820.4250.01	Vente de bois de service		299'789.50		190'000.00		302'504.70
820.4250.02	Vente de bois énergie		133'352.10		300'000.00		420'786.60
820.4250.03	Revente d'arbres de Noël		3'244.15				5'260.28
820.4250.10	Vente de matériel d'exploitation		4'229.30				4'906.35
820.4260.00	Remboursements d'assurances						39'838.00
820.4260.10	Remboursements d'assurances sociales		73'317.00		12'600.00		54'237.15
<b>820.42</b>	<b>TOTAL TAXES ET REDEVANCES</b>		<b>1'249'416.01</b>		<b>1'105'100.00</b>		<b>1'479'145.43</b>
<b>820.46</b>	<b>REVENUS DE TRANSFERT</b>						
820.4630.00	Subvention fédérale Divers		106'088.60		8'000.00		194'907.30
820.4630.10	Subvention fédérale EFFOR2		205'632.00		222'000.00		286'171.00
820.4631.02	Subvention cantonale tâches de police, surveil		10'316.00		10'500.00		10'316.00
820.4631.03	Subvention cantonale projet tétras		20'600.00				27'881.00
820.4631.04	Subvention cantonale programme gestion forêts				3'500.00		
820.4631.05	Subvention cantonale dégâts aux forêts		22'887.45		5'000.00		
820.4631.06	Subvention cantonale divers		21'638.00				122'595.55
820.4631.10	Subvention cantonale EFFOR2		88'128.00		111'000.00		139'781.00
820.4632.00	Participation communale entretien des routes		1'647.15		10'500.00		
820.4632.01	Travaux pour la Bourgeoisie		31'899.25				16'263.00
820.4632.10	Subvention communale EFFOR2		44'375.00		46'250.00		55'750.00

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>
820.4632.11	Participation commune de Troistorrents		274'503.00		340'000.00		463'699.77
<b>820.46</b>	<b>TOTAL REVENUS DE TRANSFERT</b>		827'714.45		756'750.00		1'317'364.62
<b>820</b>	<b>TOTAL SERVICE FORESTIER</b>	1'964'445.92	2'077'130.46	1'898'350.00	1'861'850.00	2'397'417.63	2'796'510.05
<b>82</b>	<b>TOTAL SYLVICULTURE</b>	1'964'445.92	2'077'130.46	1'898'350.00	1'861'850.00	2'397'417.63	2'796'510.05
<b>84</b>	<b>TOURISME</b>						
<b>840</b>	<b>TOURISME</b>						
<b>840.36</b>	<b>CHARGES DE TRANSFERTS</b>						
840.3634.00	Subventions ISLM			25'000.00		12'987.00	
<b>840.36</b>	<b>TOTAL CHARGES DE TRANSFERTS</b>			25'000.00		12'987.00	
<b>840</b>	<b>TOTAL TOURISME</b>			25'000.00		12'987.00	
<b>84</b>	<b>TOTAL TOURISME</b>			25'000.00		12'987.00	
<b>8</b>	<b>TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE</b>	2'057'092.07	2'103'809.56	1'947'900.00	1'897'350.00	2'498'408.63	2'858'513.05

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>
<b>9</b>	<b>FINANCES</b>						
<b>96</b>	<b>ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE</b>						
<b>961</b>	<b>INTERETS</b>						
<b>961.34</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
961.3409.00	Autres intérêts passifs			200.00		115.75	
<b>961.34</b>	<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>			200.00		115.75	
<b>961.44</b>	<b>REVENUS FINANCIERS</b>						
961.4401.01	Intérêts de retard des créances		594.05		50.00		64.45
<b>961.44</b>	<b>TOTAL REVENUS FINANCIERS</b>		594.05		50.00		64.45
<b>961</b>	<b>TOTAL INTERETS</b>		594.05	200.00	50.00	115.75	64.45
<b>963</b>	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>						
<b>963.31</b>	<b>CHARGES DE BIENS ET SERVICES</b>						
963.3101.00	Matériel d'exploitation de l'Auberge	3'872.65		3'000.00		379.90	
963.3132.00	Honoraires et expertises	23'421.00				3'851.05	
<b>963.31</b>	<b>TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES</b>	27'293.65		3'000.00		4'230.95	
<b>963.34</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
963.3431.00	Frais d'entretien de l'Auberge	157'787.96		27'000.00		33'921.25	
963.3439.00	Assurances de l'Auberge	4'579.00		3'100.00		4'173.00	
<b>963.34</b>	<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	162'366.96		30'100.00		38'094.25	

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>
<b>963.42</b>	<b>TAXES ET REDEVANCES</b>						
963.4260.00	Remboursements d'assurances		80'313.80				1'185.80
<b>963.42</b>	<b>TOTAL TAXES ET REDEVANCES</b>		80'313.80				1'185.80
<b>963.44</b>	<b>REVENUS FINANCIERS</b>						
963.4411.00	Bénéfice sur vente de terrains		8'005.00				1'546.00
963.4411.01	Bénéfice sur vente de véhicules		84'098.80				2'500.00
963.4420.00	Intérêts des titres		6.00				8.00
963.4430.00	Location des terrains PF		98'594.30		89'000.00		106'057.55
963.4430.01	Location des bâtiments PF		211.25		200.00		711.25
963.4430.02	Location de l'Auberge		52'124.60		80'200.00		66'174.15
<b>963.44</b>	<b>TOTAL REVENUS FINANCIERS</b>		243'039.95		169'400.00		176'996.95
<b>963.46</b>	<b>REVENUS DE TRANSFERTS</b>						
963.4612.00	Participation de la Commune sources		12'000.00		12'000.00		12'000.00
<b>963.46</b>	<b>TOTAL REVENUS DE TRANSFERTS</b>		12'000.00		12'000.00		12'000.00
<b>963</b>	<b>TOTAL PATRIMOINE FINANCIER</b>	189'660.61	335'353.75	33'100.00	181'400.00	42'325.20	190'182.75
<b>96</b>	<b>TOTAL ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE</b>	189'660.61	335'947.80	33'300.00	181'450.00	42'440.95	190'247.20

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2024 Revenus</b>
97	<b>REDISTRIBUTIONS</b>						
971	<b>REDISTRIBUTIONS TAXES CO2</b>						
971.46	<b>REVENUS DE TRANSFERT</b>						
971.4699.00	Taxe sur CO2		405.40		400.00		470.00
971.46	<b>TOTAL REVENUS DE TRANSFERT</b>		405.40		400.00		470.00
971	<b>TOTAL REDISTRIBUTIONS TAXES CO2</b>		405.40		400.00		470.00
97	<b>TOTAL REDISTRIBUTIONS</b>		405.40		400.00		470.00
99	<b>POSTES NON VENTILABLES</b>						
990	<b>POSTES NON VENTILABLES</b>						
990.3894.00	Attribution à la réserve de politique budgétaire	100'000.00				320'000.00	
990	<b>TOTAL POSTES NON VENTILABLES</b>	100'000.00				320'000.00	
99	<b>TOTAL POSTES NON VENTILABLES</b>	100'000.00				320'000.00	
9	<b>TOTAL FINANCES</b>	289'660.61	336'353.20	33'300.00	181'850.00	362'440.95	190'717.20
	<b>Total compte de Fonctionnement</b>	2'448'850.26	2'454'935.29	2'092'350.00	2'094'350.00	3'080'895.64	3'086'231.29
	<b>Excédent de revenus ou de charges</b>	6'085.03		2'000.00		5'335.65	

<b>Comptes d'Investissement</b>		<b>Comptes</b> <b>Dépenses</b>	<b>2023</b> <b>Recettes</b>	<b>Budget</b> <b>Dépenses</b>	<b>2024</b> <b>Recettes</b>	<b>Comptes</b> <b>Dépenses</b>	<b>2024</b> <b>Recettes</b>
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>						
<b>02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>						
<b>022</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>						
<b>022.50</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
022.5010.00	Entretien des routes bourgeoisales	42'000.75		40'000.00			
022.5040.00	Entretien des bâtiments						
<b>022.50</b>	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	42'000.75		40'000.00			
<b>022.52</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
022.5290.10	Etudes routières		15'000.00				
<b>022.52</b>	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		15'000.00				
<b>022.63</b>	<b>SUBVENTIONS ACQUISES</b>						
022.6300.00	Subvention fédérale					7'680.00	
022.6310.00	Subvention cantonale	64'000.00				11'520.00	
022.6320.00	Participation communale routes bourgeoisales	-5'781.95				-16'320.00	
<b>022.63</b>	<b>TOTAL SUBVENTIONS ACQUISES</b>	58'218.05		10'000.00		2'880.00	
<b>022</b>	<b>TOTAL SERVICES GENERAUX</b>	42'000.75	58'218.05	55'000.00	10'000.00		2'880.00
<b>02</b>	<b>TOTAL SERVICES GENERAUX</b>	42'000.75	58'218.05	55'000.00	10'000.00		2'880.00
<b>0</b>	<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>	42'000.75	58'218.05	55'000.00	10'000.00		2'880.00

<b>Comptes d'Investissement</b>		<b>Comptes</b> <b>Dépenses</b>	<b>2023</b> <b>Recettes</b>	<b>Budget</b> <b>Dépenses</b>	<b>2024</b> <b>Recettes</b>	<b>Comptes</b> <b>Dépenses</b>	<b>2024</b> <b>Recettes</b>
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>							
<b>81 AGRICULTURE</b>							
<b>818 AGRICULTURE DE MONTAGNE</b>							
<b>818.50 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
818.5000.00	Entretien des alpages			10'000.00			
818.5030.00	Captages eau de source			20'000.00			
818.5040.00	Entretien des bâtiments	18'286.45					
<b>818.50 TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		18'286.45		30'000.00			
<b>818 TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE</b>		18'286.45		30'000.00			
<b>81 TOTAL AGRICULTURE</b>		18'286.45		30'000.00			
<b>82 SYLVI CULTURE</b>							
<b>820 SERVICE FORESTIER</b>							
<b>820.50 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
820.5040.00	Réfactions dépôt forestier			80'000.00			
820.5050.00	Achat forêts			20'000.00			
820.5060.00	Achat véhicules, machines	326'145.50		30'000.00			
<b>820.50 TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		326'145.50		130'000.00			

<b>Comptes d'Investissement</b>		<b>Comptes Dépenses</b>	<b>2023 Recettes</b>	<b>Budget Dépenses</b>	<b>2024 Recettes</b>	<b>Comptes Dépenses</b>	<b>2024 Recettes</b>
820.60	<b>TRANSFERT IMMOBILISATIONS AU PF</b>						
820.6060.00	Véhicules		94'437.00				
820.60	<b>TOTAL TRANSFERT IMMOBILISATIONS AU PF</b>		94'437.00				
820	<b>TOTAL SERVICE FORESTIER</b>	326'145.50	94'437.00	130'000.00			
82	<b>TOTAL SYLVICULTURE</b>	326'145.50	94'437.00	130'000.00			
8	<b>TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE</b>	344'431.95	94'437.00	160'000.00			
	<b>Total compte d'Investissement</b>	386'432.70	152'655.05	215'000.00	10'000.00		2'880.00
	<b>Investissements nets</b>		233'777.65		205'000.00	2'880.00	

<b>BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS</b>		<b>Bilan</b>	<b>Bilan</b>
		<b>2024</b>	<b>2023</b>
000.1	<b>ACTIF</b>		
000.10	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>		
000.100	<b>DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TERME</b>		
000.1000.00	Caisse	7'272.88	12'473.84
000.1002.00	Raiffeisen	508'955.51	308'669.73
000.100	<b>DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TERME</b>	516'228.39	321'143.57
000.101	<b>CREANCES</b>		
000.1010.00	Débiteurs	702'289.34	474'702.55
000.1011.00	Commune de Troistorrents	417'163.41	263'403.50
000.1019.00	Impôt anticipé	4.90	4.20
000.101	<b>CREANCES</b>	1'119'457.65	738'110.25
000.104	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>		
000.1041.00	Recettes restant à encaisser	392'153.40	331'941.35
000.1041.01	Charges payées d'avance	95.25	5'853.51
000.104	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	392'248.65	337'794.86
000.107	<b>PLACEMENTS FINANCIERS A LONG TERME</b>		
000.1070.00	Part sociale Banque Raiffeisen	200.00	200.00
000.1070.01	Actions CEVM	100'000.00	100'000.00
000.107	<b>PLACEMENTS FINANCIERS A LONG TERME</b>	100'200.00	100'200.00
000.108	<b>IMMOBILISATIONS PF</b>		
000.1080.00	Terrain parcelle 750	1'000.00	
000.1084.01	Auberge de la Bourgeoisie	1'256'527.40	1'210'420.75
000.1086.00	Auberge de la Bourgeoisie installations	34'693.50	34'693.50
000.108	<b>IMMOBILISATIONS PF</b>	1'292'220.90	1'245'114.25
000.10	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	3'420'355.59	2'742'362.93
000.14	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		
000.140	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA</b>		
000.1400.00	Terrains	1.00	1.00
000.1401.00	Alpages et pâturages	1.00	1.00
000.1401.02	Routes bourgeoisiales	1.00	1.00
000.1404.01	Dépôt forestier	111'400.00	121'100.00
000.1404.02	Place aux Cros	168'200.00	182'800.00
000.1404.03	Bâtiments d'alpage	26'800.00	29'100.00
000.1405.00	Forêts	882'000.00	882'000.00
000.1406.00	Véhicules	237'800.00	365'900.00
000.140	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA</b>	1'426'203.00	1'580'903.00

<b>BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS</b>		<b>Bilan</b> <b>2024</b>	<b>Bilan</b> <b>2023</b>
000.145	<b>PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL PA</b>		
000.1454.00	Parts sociales La Forestière	15'000.00	15'000.00
000.145	<b>PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL PA</b>	15'000.00	15'000.00
000.14	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	1'441'203.00	1'595'903.00
000.1	<b>ACTIF</b>	4'861'558.59	4'338'265.93
000.2	<b>PASSIF</b>		
000.20	<b>CAPITAUX DE TIERS</b>		
000.200	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>		
000.2000.00	Créanciers	-340'661.97	-189'973.81
000.2003.00	Acomptes de charges Auberge	4'559.70	
000.2006.00	Cautions		-850.00
000.200	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>	-336'102.27	-190'823.81
000.204	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>		
000.2041.00	Dépenses restant à payer	-91'527.84	-38'849.29
000.204	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	-91'527.84	-38'849.29
000.20	<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	-427'630.11	-229'673.10
000.29	<b>CAPITAL PROPRE</b>		
000.291	<b>FONDS SOUS CAPITAL PROPRE</b>		
000.2910.00	Fonds de reboisement	-221'463.20	-221'463.20
000.291	<b>FONDS SOUS CAPITAL PROPRE</b>	-221'463.20	-221'463.20
000.294	<b>RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE</b>		
000.2940	<b>RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE</b>		
000.2940.00	Réserve de politique budgétaire	-570'000.00	-250'000.00
000.2940	<b>RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE</b>	-570'000.00	-250'000.00
000.294	<b>RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE</b>	-570'000.00	-250'000.00
000.299	<b>FORTUNE NETTE</b>		
000.2999.00	Fortune de la Bourgeoisie	-3'642'465.28	-3'637'129.63
000.299	<b>FORTUNE NETTE</b>	-3'642'465.28	-3'637'129.63
000.29	<b>CAPITAL PROPRE</b>	-4'433'928.48	-4'108'592.83
000.2	<b>PASSIF</b>	-4'861'558.59	-4'338'265.93
<b>Comptes de bilan</b>			

## Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2024 à l'Assemblée primaire de la Commune bourgeoisiale de Troistorrents

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune bourgeoisiale de Troistorrents, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune bourgeoisiale de Troistorrents, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### *Responsabilités du Conseil bourgeoisial, respectivement du Conseil communal relatives aux comptes annuels*

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeois, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### *Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- la fortune nette de la Commune bourgeois de Troistorrents a augmenté par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la Commune bourgeois de Troistorrents est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil bourgeois a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 19 mai 2025

**NOFIVAL SA**  
ASR 501643

  
Dimitri Vernay  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Lionel Coutaz  
Expert-réviseur agréé

# Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Troistorrents

---

## 1. Base légale

---

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Troistorrents se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

## 2. Principes MCH2 appliqués et divergences

---

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les bourgeoisies (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Troistorrents se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

### RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

### RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.00.

### RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

### RE 07 Recettes fiscales

- Non applicable pour la bourgeoisie

### RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

### RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.00.

### RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

### RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.00 par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

**RE 13 Vision consolidée**

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

**RE 14 Tableau des flux de trésorerie**

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

**RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire**

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaire.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

**RE 18 Indicateurs financiers**

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les bourgeoisies" dans l'annexe C.

**RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)**

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif (compte bilan 1400).

---

### **3. Principes de la gestion financière**

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économique des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

---

### **4. Principes de tenue des comptes**

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

---

### **5. Principes de présentation des comptes**

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

## 6. Principes d'évaluation du bilan

---

### 6.1. Actif

#### 6.1.1. Patrimoine financier (PF)

---

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

##### Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

---

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

##### Créances (compte bilan 101)

---

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

##### Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

---

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

##### Actifs de régularisation (compte bilan 104)

---

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.00.

##### Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

---

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

##### Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

---

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

##### Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

---

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

##### Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

---

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

## 6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

---

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 20'000.00 par objet ou par projet.

### Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

---

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

*Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :*

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : - (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% à 10% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

### Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

---

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

### Prêts (compte bilan 144)

---

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

### Participations, capital social (compte bilan 145)

---

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

### Subventions d'investissement (compte bilan 146)

---

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

## 6.2. Passif

### 6.2.1. Capitaux de tiers

---

#### Engagements courants (compte bilan 200)

---

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

---

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### Passifs de régularisation (compte bilan 204)

---

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.00.

#### Provisions à court terme (compte bilan 205)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.00.

#### Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

---

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

#### Provisions à long terme (compte bilan 208)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.00.

#### Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **6.2.2. Capital propre**

---

#### Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

#### Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

---

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

---

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

#### Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

---

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

## Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>4'108'593</b>	<b>325'336</b>	<b>-</b>	<b>4'433'929</b>
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-	-	-	-
291	Fonds classés dans le capital propre	221'463	-	-	221'463
294	Réserves de politique budgétaire	250'000	320'000	-	570'000
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	3'637'130	5'336	-	3'642'466

## Tableau des provisions

en francs suisses

### 205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

### 208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

**Total provisions à court terme**

- - - - -

**Total provisions à long terme**

- - - - -

**Total des provisions**

- - - - -

## Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
<b>Institut de droit public</b>						
<b>Société anonyme</b>						
<b>Fondation</b>						
<b>Société coopérative</b>						
La Forestière			15'000	-	15'000	15'000
<b>Divers</b>						

## Tableau des garanties

## Tableau des immobilisations

Comptes	Intitulés	Solde initial	Dépenses	Recettes	Solde à amortir	Amortissements	Valeur comptable	Taux min obligatoire	Contrôle
<b>Comptes ordinaires</b>									
1400	Terrains	1.00	-	-	1.00	-	1.00	0%	0%
1401	Routes / voies de communication	2.00	-	2'880.00	- 2'878.00	- 2'880.00	2.00	7%	100%
1404	Bâtiments du PA	333'000.00	-	-	333'000.00	26'600.00	306'400.00	8%	8%
1405	Forêts	882'000.00	-	-	882'000.00	-	882'000.00	0%	0%
1406	Biens meubles du PA	365'900.00	-	-	365'900.00	128'100.00	237'800.00	35%	35%
145X	Participation capital social	15'000.00	-	-	15'000.00	-	15'000.00	selon risque	0%
<b>Total comptes ordinaires</b>		<b>1'595'903</b>	-	<b>2'880</b>	<b>1'593'023</b>	<b>151'820</b>	<b>1'441'203</b>		

## Détail des immobilisations

Nº	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	NATURES	Valeur	Investissements	Subventions	Solde à amortir	Amortissements	Valeur	
			comptable		Participations				
			01.01.2024	2024	2024	2024			au 31.12.2024
022	Services généraux		2	-	2'880	-	2'878	-	2'880
022	Terrains	<i>Terrains</i>	1	-	-	1	0%	-	1
022	Routes bourgeoisales	<i>Génie civile - Route</i>	1	-	2'880	-	2'879	7% -	2'880
818	Agriculture de montagne		29'101	-	-	29'101		2'300	26'801
818	Alpages et pâtrages	<i>Génie civile - Route</i>	1	-	-	1	7%	-	1
818	Bâtiments	<i>Bâtiments</i>	29'100	-	-	29'100	8%	2'300	26'800
820	Service forestier		1'551'800	-	-	1'551'800		152'400	1'399'400
820	Dépôt forestier	<i>Bâtiments</i>	121'100	-	-	121'100	8%	9'700	111'400
820	Place aux Crocs	<i>Bâtiments</i>	182'800	-	-	182'800	8%	14'600	168'200
820	Forêts	<i>Forêts</i>	882'000	-	-	882'000	0%	-	882'000
820	Véhicules	<i>Véhicules</i>	365'900	-	-	365'900	35%	128'100	237'800
X	Participations, capital social PA Actions, parts sociales	<i>Parts sociales</i>	15'000	-	-	15'000	0%	-	15'000
TOTAL PATRIMOINE ADMINISTRATIF			1'595'903	-	2'880	1'593'023		151'820	1'441'203

Nº	PATRIMOINE FINANCIER	NATURES	Valeur	Immobilisations	Subventions	Solde à amortir	Amortissements	Valeur	
			comptable		Participations				
			01.01.2024	2024	2024	2024			au 31.12.2024
1080	Parcelle 750	<i>Terrains PF</i>	-	1'000	-	1'000	0%	-	1'000
1084	Auberge de la Bourgeoisie	<i>Bâtiments PF</i>	1'210'421	46'107	-	1'256'527	0%	-	1'256'527
1086	Auberge de la Bourgeoisie installations	<i>Biens meubles PF</i>	34'694	-	-	34'694	0%	-	34'694
TOTAL PATRIMOINE FINANCIER			1'245'114	47'107	-	1'292'221		-	1'292'221